

Il faut bien distinguer les deux documents qui marquent un “point zéro” pour notre réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur en région.

- Le STRATER est une photographie de l'état des lieux, élaborée par un service ministériel, sur la base des informations que nous lui avons fournies et que nous pouvons contrôler. S'y ajoutent des statistiques que le Ministère génère de lui-même à partir de données nationales.
- Les évaluations de l'AERES constituent un autre exercice : l'AERES examine une performance par rapport à certains critères, dans certains domaines d'activité. L'AERES ne prétend pas décrire l'ensemble de l'activité des universités, mais seulement la capacité à optimiser les moyens dont elles disposent.

Il ne faut donc pas utiliser ces données comme base de classements entre nos établissements. En revanche ces données permettent de pointer les sujets sur lesquels il y a lieu d'optimiser nos activités à l'échelle régionale. Mais c'est à nous qu'il appartient d'énoncer auparavant les principes sur lesquels fonder une telle optimisation. C'est le rôle de ce groupe d'en argumenter le besoin et d'en jalonner les énoncés.

Pr. Francis MEILLIEZ
*VP du Conseil d'Administration,
En charge du Pilotage et de la Qualité*